

FORMALITÉS GÉNÉRALES

VOTRE SÉJOUR AU PANAMA

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

Le passeport doit être valable au moins 6 mois après la date de fin de séjour prévue.

Les ressortissants français sont dispensés de visa pour les séjours inférieurs à 90 jours mais doivent pouvoir présenter, à l'entrée sur le territoire panaméen, un billet d'avion retour dans leur pays d'origine, ainsi que leur solvabilité financière d'un minimum de 500 dollars, ou son équivalent en carte de crédit, référence bancaire ou chèques de voyage.

Au-delà de 90 jours, une extension d'autorisation de séjour peut être demandée, pour des motifs sérieux (perte de documents de voyage, problèmes de santé, etc.) et sur justificatif. Le recours à un avocat est obligatoire pour toutes les démarches relatives à la demande de visa de long séjour.

Il est recommandé aux passagers en transit vers une autre destination de la zone de vérifier qu'ils ont réalisé les vaccins exigés par le pays de destination, sous peine de ne pas pouvoir embarquer.

Dès leur arrivée sur le territoire panaméen, et quels que soient le point d'entrée et le mode de transport, tous les voyageurs doivent s'assurer que le tampon comportant leur date d'entrée au Panama a bien été apposé dans leur passeport à un poste de contrôle migratoire. L'absence de ce tampon constitue une infraction aux conséquences graves (impossibilité d'embarquer sur un vol international au départ du pays, arrestation et séjour en centre de rétention administrative en cas de contrôle, paiement d'une importante amende assortie d'une obligation de quitter le territoire).

SANTÉ

Aucun vaccin ni traitement n'est obligatoire.

- La vaccination contre la fièvre jaune est recommandée (à pratiquer avant le départ, dans un centre agréé) pour les séjours dans les zones continentales situées à l'est de la zone du canal de Panama (l'Est, le Darien et la communauté Kuna notamment : voir la rubrique Sécurité de la présente fiche). La vaccination anti-amarile (fièvre jaune) est par ailleurs exigée pour les voyageurs en provenance des pays où elle est endémique.
- Il est recommandé d'être à jour des vaccinations diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) et rougeole-oreillons-rubéole (ROR).
- En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.
- La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas, en fonction des conditions et lieux de séjour.
- La dengue est présente tout au long de l'année, et en particulier pendant la saison humide, de mars à octobre. Il est nécessaire de se protéger contre les piqûres de moustiques.

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Plusieurs hôpitaux locaux ont signé des accords avec certaines mutuelles françaises, ce qui permet l'admission pour hospitalisation sans dépôt de garantie préalable. Il convient donc de se renseigner auprès de son assureur avant le départ.

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter que les médicaments nécessaires ; ne jamais consommer des médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

LANGUE

Espagnol.

DÉCALAGE HORAIRE

Il y a 7h de décalage avec la France en hiver, 6h en été.

Au printemps et en été, quand il est 12h00 en France, il est 06h00 du matin au Panama. En hiver, quand il est 12h00 en France, il est 05h00 du matin au Panama.

ÉLECTRICITÉ

Vous aurez besoin d'un adaptateur

Prise: Type A / B - Voltage: 120 V - Fréquence: 60 Hz

MONNAIE

Depuis sa création en 1904, le balboa, monnaie officielle, est indexé sur le dollar américain. Il est divisé en 100 centésimos. Mais la banque nationale n'émet aucun billet, ce sont donc les dollars américains qui sont les plus couramment utilisés en tant que monnaie papier. En revanche, le Panama frappe ses propres pièces. Résultat, on peut utiliser indifféremment des pièces panaméennes ou des pièces américaines, et les commerçants rendent la monnaie avec les deux

Dollar américain

1 USD = 0,9 €

1 € = 1,07 USD

NUMEROS D'URGENCES

- Pompier : 103
- Police : 104
- Ambulance : 107

POURBOIRES

Au Panama, les pourboires ne sont pas obligatoires mais ils feront toujours plaisir à vos guides et chauffeurs ainsi qu'au personnel des restaurants dans lesquels vous vous arrêterez.

SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. Le niveau de la délinquance et des agressions, traditionnellement inférieur à celui des autres pays de la région, reste élevé. En cas d'agression, il est vivement recommandé de n'opposer aucune résistance, de garder son calme et de baisser les yeux afin d'éviter de laisser penser aux agresseurs qu'ils pourraient être reconnus.

Des cas d'agression par des chauffeurs de taxi ou un autre passager, parfois sous la menace d'une arme à feu, sont recensés. Il est donc rappelé les règles de prudence à observer :

ne prendre que des taxis de couleur jaune, mais rester vigilant en toutes circonstances, des agressions pouvant aussi se produire dans ces taxis
ne pas prendre les taxis dont les vitres sont fumées ou polarisées
s'assurer que la plaque et le numéro de licence sont bien visibles
ne jamais prendre un taxi dans lequel se trouve déjà une autre personne

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »
de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France au Panama

Plaza de Francia - Las Bovedas, San Felipe

AP 081607945 Panama

Tel : + 507 211 62 00 // Tél portable de permanence : + 507 66169040

Courriel : contact@ambafrance-pa.org